



Les Nouvelles

Volume 19 — numéro 18 — 8 mars 2018

Actualité

Soutien à domicile : l'avenir de milliers de bénéficiaires chambardé

(Source : radiocanada.ca, texte de Jérôme Labbé) Les établissements de santé de l'île de Montréal et de Laval viennent de donner la priorité à une seule et même entreprise pour tous les soins à domicile qu'ils n'arrivent pas à fournir eux-mêmes. Un contrat lucratif qui fait des jaloux, mais qui pourrait aussi avoir un impact négatif sur les conditions de travail des femmes qui œuvrent dans le domaine et sur la qualité des services qu'elles offrent, selon plusieurs joueurs et ex-joueurs de l'industrie. C'est le plus important appel d'offres de l'histoire du Québec en matière de soutien à domicile, octroyé le mois dernier dans le but de fournir annuellement 1,275 million d'heures de services sur l'île de Montréal et à Laval, soit l'équivalent d'environ 730 auxiliaires en santé et service sociaux travaillant à temps plein.

Les services d'assistance personnels fournis par ces auxiliaires incluent, par exemple, des soins d'hygiène (toilette, cheveux, ongles, dents, etc.), de l'assistance à la mobilité ou à l'alimentation, de même que l'installation et l'entretien d'orthèses et de prothèses.

L'appel d'offres en question a été lancé en novembre 2017 par SigmaSanté, la société d'achat des établissements de santé de Montréal et de Laval. Ces établissements sont regroupés en six territoires : les cinq centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) de l'île de Montréal (Est, Nord, Centre-Ouest, Ouest, Centre-Sud) et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval.

Or, c'est la même entreprise qui a proposé le meilleur prix dans chacun des six territoires : Placement Premier soin. Cette entreprise, fondée en 2003, est basée à Blainville, dans les Laurentides. Elle se spécialise dans le placement de personnel en santé (infirmières, infirmières auxiliaires, auxiliaires familiales, préposés aux bénéficiaires, etc.) et compte de 500 à 750 employés, selon le Registre des entreprises du Québec.

Placement Premier soin s'est démarquée grâce à une soumission d'un peu plus de 45,4 millions de dollars sur deux ans, soit en moyenne 17,79 \$ par heure de service fourni – un taux dérisoire, aux dires des acteurs et observateurs consultés par Radio-Canada.

Ceux-ci craignent en effet que la sélection de SigmaSanté n'ait des conséquences graves sur les conditions de travail des employés, sur le recrutement de la main-d'œuvre et, finalement, sur la qualité des services offerts aux milliers de personnes âgées et handicapées qui comptent sur ce soutien pour demeurer chez elles.

Car les auxiliaires de Placement Premier soin ne gagnent pas 17,79 \$ de l'heure, affirme Jeff Begley, président de la Fédération de santé et de services sociaux (FSSS) de la CSN. En règle générale, dans les agences de placement privées, les auxiliaires en santé et services sociaux sont payés au salaire minimum, indique-t-il. Ils cumulent des emplois à temps partiel auprès de plusieurs agences et ne sont presque jamais syndiqués.

Une fois additionné le coût des avantages sociaux devant obligatoirement être assumés par Placement Premier soin, par exemple, « ça leur laisse 3,39 \$ de l'heure pour embaucher des cadres, payer des formations et, surtout, pour faire des profits », calcule M. Begley.

À la fin, « il n'en reste plus beaucoup pour payer les femmes », ajoute Sylvie Nelson, présidente du Syndicat québécois des employées et employés de service (SQEES-FTQ). « Parce qu'on va s'entendre : les gens qui travaillent là-dedans, ce sont majoritairement des femmes [...] Et, beaucoup, souvent, sont des femmes immigrantes. »

Dans le secteur public, ces mêmes auxiliaires gagneraient de 19,52 \$ à 21,43 \$ de l'heure, fait valoir le syndicat, qui déplore la privatisation du soutien à domicile, tout en reconnaissant que la majorité des services continuent d'être offerts par le secteur public.

« Mais même dans le secteur public, présentement, il y a une pénurie de main-d'œuvre, rappelle Mme Nelson. Alors, imaginez dans ces secteurs-là, la pénurie qu'il y a, quand tu payes le monde au salaire minimum! »

« Souvent, lorsqu'une nouvelle entreprise absorbe un important volume contractuel, on voit beaucoup de ratés, beaucoup de cas non desservis, observe-t-il. Des gens qui ne reçoivent pas leurs services dans un délai convenable, des gens qui ne reçoivent pas de service du tout... Ça génère des plaintes, de l'insécurité, et ça participe à la diminution de la qualité de vie des bénéficiaires. »

[Pour consulter le texte intégral](#)

Cette prise de position de Mme Nelson concorde avec le point de vue de COMACO dans ce dossier. De plus, force est d'admettre, une fois encore, que le maintien dans la communauté est exclu des engagements financiers du gouvernement en matière de qualité de vie des personnes âgées vivant à domicile.

Formations/colloques/mémoires

La santé psychologique au travail : rôles et défis du gestionnaire

L'Association canadienne pour la santé mentale – filiale Montréal (ACSM) propose cette formation qui vise à outiller les participants afin qu'ils puissent développer des pratiques de gestion favorables à la santé de leurs équipes et prévenir la détresse psychologique dans leur milieu. Elle leur fournira également des points de repère pour détecter les employé.e.s à risque. Cette formation de deux jours aura lieu les **22 et 23 mars, de 9 h à 17 h** à l'ACSM Montréal, près du métro Mont-Royal. [En savoir plus!](#)

Nouvelles des membres et des partenaires

Ateliers : développement et consolidation d'un programme de bénévolat

Le **Centre d'action bénévole du Grand Montréal (CABM)** propose une série de cinq ateliers complémentaires portant sur le développement et la consolidation d'un programme de bénévolat en accord avec le contexte actuel. Après avoir suivi la série à l'intérieur de trois sessions, vous recevrez une attestation qui confirme votre participation. Il n'est pas obligatoire de suivre les ateliers dans l'ordre de présentation.

- **9 mars 2018 de 9 h à 16 h** : Profession gestionnaire de bénévoles aujourd'hui : Rôles, réalités, défis
- **5 avril 2018 de 9 h à 16 h** : Le recrutement des bénévoles
- **26 avril 2018 de 9 h à 16 h** : La sélection et le filtrage des bénévoles
- **18 mai 2018 de 9 h à 16 h** : L'encadrement des bénévoles
- **1er juin 2018 de 9 h à 16 h** : Répondre aux situations problématiques avec les bénévoles

Pour plus d'information et pour vous inscrire, cliquez [ici](#).

Groupe pour proches aidant.e.s

Le **Regroupement des aidantes et aidants naturels de Montréal (RAANM)** organise trois ateliers destinés aux proches aidant.e.s portant sur la préparation au deuil. Chacune des rencontres se propose d'offrir de l'information et de favoriser les échanges. Voici la thématique pour les rencontres à venir :

- **15 mars** : Les étapes du deuil
- **29 mars** : Le deuil blanc
- **12 avril** : Les étapes du mourir

Ces trois rencontres ont lieu au Centre Saint-Pierre, 1212, rue Panet, salle 115, métro Beaudry de **13 h 30 à 15 h 30**. Afin de faciliter l'organisation de la rencontre, confirmez

votre présence au plus tard mardi précédent au 514-374-1056 ou par courriel à vieassociative@raanm.net.

Stratégie de soutien aux proches aidants

Le **Regroupement des aidants naturels du Québec (RANQ)** présente sa [stratégie nationale de soutien aux proches aidants](#) : « Valoriser et épauler les proches aidants, ces alliés incontournables pour un Québec équitable ». Dans les prochains mois, le RANQ développera diverses actions et partenariats pour concrétiser cette stratégie. Pour plus d'information, contactez Mélanie Perroux, coordinatrice générale au 514 524-1959.

Fiscalité pour les proches aidant.e.s

Le **Temps d'une pause** propose deux ateliers pour le mois de mars :

Fiscalité pour les proches aidant.e.s

Quelles sont les aides possibles si j'aide un parent ? Si j'aide un conjoint ? Y a-t-il une limite d'âge ? Les montants peuvent-ils être transférés ? Cet atelier aura lieu le **mercredi 14 mars de 19 h à 21 h** au CHSLD Joseph-François-Perrault.

Maintien à domicile : les services du CLSC

Quelles aides sont disponibles ? À qui sont-elles destinées ? Comment y accéder ? Quels sont les rôles, responsabilités et limites des professionnel.le.s ? Cet atelier aura lieu le **mercredi 28 mars de 19 h à 21 h** au CHSLD Joseph-François-Perrault. Pour plus d'information ou vous inscrire, contactez Information et inscription : admissions@tempsdunepause.org ou 514-722-3000, poste 3036.

Les crédits d'impôt admissibles

En cette saison des impôts, le **Centre Évasion** offre quelques informations sur les crédits d'impôt disponibles pour les proches aidant.e.s.

Le crédit pour aidant naturel (fédéral et provincial)

Le nouveau crédit canadien pour aidants naturels peut être réclamé à l'égard d'un proche admissible (même définition que pour les frais médicaux) qui est à sa charge en raison d'une déficience des fonctions physiques ou mentales.

Le crédit pour le maintien à domicile (provincial)

Si votre proche est propriétaire, ce crédit couvre des dépenses d'entretien, telles : La tonte de la pelouse, le déneigement, l'entretien ménager, l'aide à l'habillement et à l'hygiène, etc.

Si votre proche demeure en résidence, le loyer ainsi que d'autres dépenses comme les repas et les soins infirmiers sont admissibles. Le crédit équivaut à 35 % des dépenses qui sont plafonnées à 19 500 \$ par année (économie maximale de 6825 \$) ou à 25 500 \$ pour une personne non autonome (économie de 8925 \$).

Pour un couple dont un seul conjoint est non autonome, le maximum des dépenses admissibles est de 45 000 \$ pour un crédit maximal de 15 750 \$ et lorsque l'un des conjoints n'est pas autonome, **le crédit ne diminue pas en fonction des revenus.**

Le crédit d'impôt au maintien à domicile peut être rétroactif, jusqu' 10 ans derrière en demandant le formulaire TP-1.R.

Autres mesures fiscales pertinentes :

Crédit d'impôt pour les activités des aînés

Les Québécois qui avaient 70 ans ou plus au 31 décembre 2017 peuvent demander ce crédit d'impôt pour leurs frais d'inscription à des activités physiques, artistiques, culturelles ou récréatives. Le programme ou l'adhésion doit s'étendre sur au moins cinq jours consécutifs ou huit semaines consécutives. Le revenu du contribuable ne doit pas dépasser 41 165 \$. Le crédit est égal à 20 % des frais d'inscription ou d'adhésion, pour un crédit maximal de 40 \$.

Crédit d'impôt relève-bénévole

Vous prenez soin d'un proche qui n'est pas votre conjoint ou un membre de la famille de façon bénévole ? Vous êtes admissible à un crédit pouvant aller jusqu'à 1000\$ par bénéficiaire en remplissant le relevé 23.

Offre d'emploi ci-jointe.

Version imprimable ci-jointe.